

EXPERTISE FINANCIERE

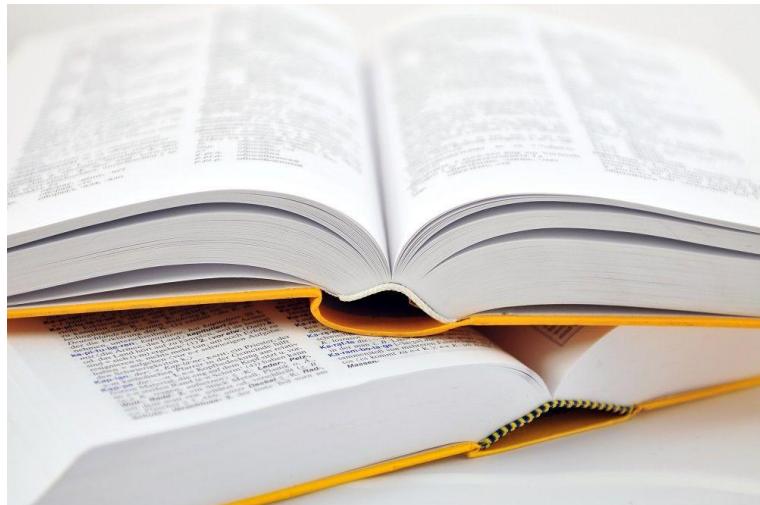
CONSEIL EN STRATEGIE ET GESTION PATRIMONIALE

PLANIFICATION FISCALE ET SOCIALE

Groupe FINANCIERE MAUBOURG
Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris
Tél. 01 42 85 80 00
www.maubourg-patrimoine.fr
info@maubourg-patrimoine.fr

Assurance-vie :

Bien rédiger sa clause bénéficiaire pour sécuriser la transmission



L'assurance-vie est l'un des outils les plus puissants de la transmission patrimoniale grâce à son régime civil et fiscal dérogatoire. Toutefois, ces avantages ne produisent pleinement leurs effets que si la clause bénéficiaire est correctement rédigée. Une clause imprécise, inadaptée à la situation familiale ou obsolète peut entraîner des conséquences lourdes : conflits entre bénéficiaires, fiscalité non optimisée, voire réintégration des capitaux dans la succession.

La clause bénéficiaire permet de désigner librement les personnes qui recevront les capitaux au décès de l'assuré. Elle peut être rédigée de manière nominative, qualitative (conjoint, enfants, héritiers...), ou encore intégrer des mécanismes plus avancés : clauses à options, clauses démembrées, clauses plafonnées ou encore désignations sous charge. Chaque rédaction répond à des objectifs précis : protection du conjoint, équité entre enfants, anticipation des familles recomposées ou transmission optimisée sur le plan fiscal.

Certaines stratégies permettent également d'anticiper des situations complexes : démembrément de la clause bénéficiaire pour concilier protection du conjoint et transmission aux enfants, adaptation aux règles de la réserve héréditaire, ou encore intégration d'associations et fondations dans une logique philanthropique.

Enfin, la clause bénéficiaire n'est pas figée : elle doit être revue régulièrement, notamment en cas de changement familial, matrimonial ou patrimonial, et idéalement coordonnée avec une réflexion globale sur la transmission (testament, donations, régime matrimonial, expatriation).

Chez Maubourg Patrimoine, nous accompagnons nos clients dans la rédaction et l'actualisation de leurs clauses bénéficiaires afin de sécuriser leurs volontés, optimiser la fiscalité et éviter toute ambiguïté au moment du dénouement du contrat.

Vous souhaitez contacter nos conseillers ?

✉ info@maubourg-patrimoine.fr
☎ 01.42.85.80.00